



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 décembre 2022 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Anne SAOUTER

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 24
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHÉ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Daniel LACRAMPE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR (excusée)

19 - BUDGET DE L'EAU - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 28 novembre 2022,

Et après avoir pris connaissance des modifications de crédits,

Le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité**,

- **ADOPTÉ** la décision modificative n° 3 de l'exercice budgétaire 2022 pour le budget de l'eau potable telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 19.12.2022


Bernard UTHURRY



BUDGET DE L'EAU

DECISION MODIFICATIVE N° 3

INVESTISSEMENT

Dépenses

Ch 20 – cpte 2088	Autres charges exceptionnelles	- 35 000,00
Ch 21 – cpte 2128	Autres terrains	+32 875,00
Ch 21 – cpte 2188	Autres	- 89 544,00
Ch 21 – cpte 21531	Autres charges exceptionnelles	+91 669,00
Ch 040 – cpte 139111	Agence de l'eau	+ 2 000,00
Ch 040 – cpte 21531	Autres immobilisations corporelles	+ 6 000,00
Total		8 000,00

Recettes

Ch 16 – cpte 1641	Emprunts	- 17 000,00
Ch 040 – cpte 281531	Réseaux d'adduction d'eau	+25 000,00
Total		8 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Ch 011 – cpte 6066	Carburant	+ 6 000,00
Ch 011 – cpte 606802	Production immobilisée	+ 6 000,00
Ch 011 – cpte 61551	Matériel roulant	+ 6 000,00
Ch 011 – cpte 6226	Honoraires	+ 4 000,00
Ch 012 – cpte 6215	Personnel affecté par la coll de rattachet	+ 4 000,00
Ch 012 – cpte 6411	Salaires, appointements	+ 5 000,00
Ch 012 – cpte 6451	Cotisations URSSAF	+ 1 000,00
Ch 66 – cpte 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 500,00
Ch 042 – cpte 6811	Dotation aux amortissements	+25 000,00
Total		58 500,00

Recettes

Ch 013 – cpte 64198	Autres remboursements	1 315,00
Ch 70 – cpte 70111	Vente d'eau aux abonnés	+46 185,00
Ch 77 – cpte 7718	Autres produits exception/op gest courante	+ 3 000,00
Ch 042 – cpte 722	Autres immobilisations	+ 6 000,00
Ch 042 – cpte 7770	Quote part subvention d'investissement	+ 2 000,00
Total		58 500,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 064-216404228-20221212-DEL_12_12_22_19-DE